



OGDEN

Municipalité de Ogdén

70 chemin Ogdén
Ogdén, Québec J0B 3E3

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE OGDEN

RÈGLEMENT N° 2018.06 Amendement au règlement de conditions d'émission de permis de construction n° 2000-6

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité d'Ogdén tenue à l'hôtel de ville, le 4 juin 2018 à 19 heures 00 conformément à la loi, et à laquelle étaient présents les conseillers(ères) Michael Sudlow, Jean R. Roy, Marie-Andrée Courval, Lise Rousseau et Sylvie Lefebvre, sous la présidence de M. le maire Richard Violette

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le pouvoir d'amendement au règlement de conditions d'émission de permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite effectuer la concordance de ses règlements d'urbanisme aux règlements 14-15, 11-16 et 13-16-1 modifiants le schéma d'aménagement de la MRC de Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné par madame Marie-Andrée Courval lors d'une séance tenue le 7 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté par le conseil lors d'une séance tenue le 7 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
Appuyé par madame Sylvie Lefebvre
Et résolu à l'unanimité**

QUE le projet de règlement n° 2018.06 modifiant le règlement de conditions d'émission de permis de construction n° 2000-6 soit adopté et décrète ce qui suit :

Article 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2. Le tableau des conditions d'émission du permis de construction faisant partie intégrante de l'article 7 « Émission du permis de construction » est modifié en remplaçant le texte de la note 5 par le texte suivant :

« 5- Ne s'applique pas dans les zones 11R et 22R. »

Article 3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



OGDEN

Municipalité de Ogdén

70 chemin Ogdén
Ogdén, Québec J0B 3E3

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE OGDÉN

RÈGLEMENT N° 2018.06 Amendement au règlement de conditions d'émission de permis de construction n° 2000-6

Signé et adopté par la Municipalité de Ogdén à la séance ordinaire du 4 juin 2018.

Richard Violette
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale, secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION : 7 mai 2018
ADOPTION DU PROJET : 7 mai 2018
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION : 4 juin 2018
ADOPTION DU RÈGLEMENT : 4 juin 2018
TRANSMISSION À LA MRC : 12 juin 2018
ENTRÉE EN VIGUEUR : 5 juil. 2018